



DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE

Session de novembre 2013

Epreuve n° 1 :

Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

Durée : 1 heure

Aucune documentation

Calculatrice non autorisée.

BAUDOUIN

HELENE

Salle A4 - Epreuve de déontologie

Le sujet se présente sous la forme d'une série de dix-neuf questions indépendantes. Les questions doivent être traitées dans l'ordre. Les questions portant sur l'expertise comptable sont numérotées de 1 à 9 ; les questions portant sur le commissariat aux comptes sont numérotées de 10 à 19.

Pour l'ensemble des questions, les références des textes ainsi que le quantum des sanctions ne sont pas exigés des candidats.

Barème : 40 points pour l'ensemble des questions ; la note finale sur 20 est obtenue en divisant par deux le total des points.

Questions portant sur l'expertise comptable (20 points)
--

Vous venez de passer brillamment le diplôme d'expertise comptable et les révisions que vous avez faites pour passer l'épreuve n°1 vont rapidement trouver une application pratique puisque de nombreuses questions se posent concernant votre installation, vos premiers clients et vos premières missions. En effet, suite à l'obtention de votre diplôme, vous décidez de vous inscrire à l'Ordre des experts-comptables.

1. Quelles sont les conditions, autres que votre diplôme, nécessaires à votre inscription à l'OEC ?
(3 points)
2. Votre ancien maître de stage (et ses deux associés) vous propose de racheter son cabinet. Les trois associés veulent en effet cesser leur activité. Vous seriez alors à la tête d'un cabinet employant 22 personnes (14 collaborateurs comptables, un pôle social constitué de cinq

collaborateurs qui n'établissent que des bulletins de paies, 2 secrétaires et 1 juriste). Les textes actuellement en vigueur vous permettent-ils de diriger un tel cabinet ? (3 points)

3. En définitive, les associés ont changé d'avis. Ils ne vendent plus. Vous décidez alors de vous installer et d'insérer une publicité dans votre revue municipale pour vous faire connaître. Vous avez préparé une communication qui vous semble pertinente et efficace et qui devrait vous rendre visible très rapidement de la clientèle locale. Elle est reproduite ci-après :
« Le cabinet X, meilleur cabinet d'expertise comptable de la région, s'installe dans votre ville et vous propose des missions d'assistance en matière comptable, fiscale et sociale. N'hésitez pas à nous contacter. Cabinet X, coordonnées, téléphone, accrédité par le CROEC. »
Cependant, prudent par nature, vous soumettez, avant publication, votre communication au conseil régional de l'Ordre des experts-comptables dont vous dépendez. Le retour de l'institution fait état de deux anomalies qu'elle vous demande de corriger avant toute diffusion. Quelles sont-elles et sur quel texte se fonde la réponse de la commission « déontologie » de votre conseil régional ? (3 points)
4. La communication a porté ses fruits et votre premier client arrive. Il se sépare de son expert-comptable actuel (qu'il a prévenu dans le respect des conditions contractuelles) et vous sollicite pour réaliser une mission d'examen limité pour la SARL dont il est gérant. Que devez-vous faire à l'égard du confrère que vous allez remplacer ? (2 points)
5. Un deuxième client (Monsieur Y) frappe à la porte de votre cabinet et vous demande de l'assister dans les formalités liées à sa création d'entreprise, notamment les formalités juridiques (rédaction des statuts). Sous quelle(s) condition(s) la réalisation de ces formalités juridiques est-elle envisageable ? (1 point)
6. A la suite de cette mission, vous proposez une mission de présentation à ce client. Ne comprenant pas cette mission, il vous demande quelle est la finalité de cette mission et le niveau d'assurance que vous délivrerez à l'issue de la mission (2 points).
7. Ayant compris la mission, votre client dont l'activité est la construction de logements vous demande de mettre en place contractuellement une clause d'indexation de vos honoraires (comme il le fait lui-même avec ses clients) en utilisant l'indice du coût de la construction. Vous vous rappelez avoir lu un article sur ce sujet dans lequel il était question des modalités prévues dans cette situation. Pouvez-vous accéder à la demande de votre client ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ? (2 points)

8. Ce même client veut également prévoir dans la lettre de mission d'étendre la durée de votre responsabilité civile à 25 ans. Cette clause d'extension de la durée de la responsabilité est-elle envisageable ? Pourquoi ? (2 points)
9. Votre voisin de palier, médecin généraliste, vient vous voir à la fin de cette première journée pour que vous l'assistiez dans ses obligations fiscales déclaratives. Ayant le statut de BNC sans obligation comptable, pouvez-vous lui proposer une mission de présentation ? (2 points)

Questions portant sur le commissariat aux comptes (20 points)

10. Jeune diplômé d'expertise comptable, Julien s'est associé avec Alexis et Aurélie, jeunes confrères rencontrés lors de son stage de commissaire aux comptes. Tous trois pensent que des habitudes et des procédures de travail communes, acquises lors de leur stage, devraient faciliter le fonctionnement du cabinet. En outre, chacun des 3 associés a ses domaines de spécialité : les associations, fondations et fonds de dotation pour Alexis, les activités financières pour Aurélie et la consolidation pour Julien. Ils sont tous les trois inscrits sur la liste des commissaires aux comptes (CRCC de Riom, Puy-de-Dôme). Les premiers mois de leur association font néanmoins apparaître des problèmes et des questions nouveaux pour eux. Le cabinet JA&A Audit a été constitué sous forme de SAS, inscrite à la CRCC de Riom. La présidence de la SAS été confiée à Aurélie. Julien et Alexis, associés, n'ont pas la qualité de mandataires sociaux.
- Julien ou Alexis pourront-ils signer seuls, sans la signature d'Aurélie, les rapports sur les comptes émis par le cabinet pour les mandats de commissariat dont Julien ou Alexis auront la responsabilité ? (2 points)
11. Pour lui permettre d'avoir une activité suffisante sans pour autant abandonner Julien et Alexis, Aurélie envisage de s'associer également dans un cabinet de commissariat spécialisé dans les institutions financières pour y mener des missions et exercer des responsabilités de signataire. Qu'en pensez-vous ? (2 points)
12. JA&A Audit est pressenti pour le co-commissariat d'une SAS holding détenant trois filiales, chacune quasiment à 100%. Cette holding va probablement franchir les seuils de consolidation lors de l'exercice en cours N. Deux de ses filiales, SAS au-dessus des seuils du commissariat, sont auditées par le cabinet de commissariat aux comptes ABC. La troisième est une SARL qui a une activité importante bien qu'elle soit en-dessous des seuils du commissariat. Au moins deux commissaires aux comptes sont-ils nécessaires lors de l'exercice N de franchissement des seuils de consolidation ou lors de l'exercice suivant N+1 ? (2 points)

13. Julien a en définitive été, par prudence, nommé en mai N, co-commissaire aux comptes de la holding, mais il lui est demandé de démissionner si, à la clôture de l'exercice N, la holding ne franchit pas les seuils de consolidation, quitte à le nommer plus tard lorsque ce sera nécessaire. Si la holding ne franchit pas les seuils à la fin de l'exercice N, Julien peut-il, comme il est envisagé, renoncer à son mandat en démissionnant avant la date de clôture ? (2 points)
14. Les opérations de la holding, qui n'a pas de personnel, sont liées pour l'essentiel au financement des deux SAS filiales opérationnelles ; il y a moins de 10 écritures par mois. Dès sa nomination, en mai N, le co-commissaire aux comptes de Julien lui propose de prendre en charge l'audit des comptes individuels de la holding et la rédaction des rapports correspondants (rapport sur les comptes annuels, rapport spécial sur les conventions réglementées), ABC auditant, du fait de sa qualité d'auditeur des deux filiales importantes, les comptes consolidés et prenant en charge la rédaction du rapport sur les comptes consolidés. Qu'en pensez-vous ? (2 points)
15. Lors de ses travaux de révision, les dirigeants de la holding demandent à Julien de donner un avis sur les forces et faiblesses du contrôle interne des deux filiales SAS. Qu'en pensez-vous ? (3 points)
16. La holding a dépassé les seuils de consolidation lors de l'exercice N mais est largement en-dessous lors des deux exercices suivants N+1 et N+2. Cette situation permet-elle de demander en N+3 au président du tribunal de commerce la récusation ou le relèvement de Julien ? (3 points)
17. JA&A Audit est pressenti comme commissaire aux comptes titulaire par une association sportive en remplacement d'un confrère dont le mandat ne sera pas renouvelé. Il s'agit d'une association de taille très modeste, qui ne perçoit aucune subvention publique, installée à Colin le Haut sous Sénart (Seine-et-Marne) et dont les 120 membres (adultes et enfants) exercent un sport très peu pratiqué en France, le hockey sur gazon. Aurélie se demande si JA&A doit exercer une vigilance particulière en matière de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme préalablement à l'acceptation du mandat. (2 points)
18. Aurélie se demande s'il faut prendre contact avec le commissaire aux comptes dont le mandat ne sera pas renouvelé avant d'accepter le mandat. (1 point)
19. Les dirigeants de l'association sportive interrogent Aurélie sur la nécessité de nommer un commissaire aux comptes suppléant. (1 point)